

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1583

15 juillet 2011

SOMMAIRE

Albanel S.A.	75956	Mavico Holding S.A.	75960
Amiens Securities S.A.	75956	MCM Import-Export Sàrl	75962
Arclight Luxembourg II S.à r.l.	75959	MD Engineering S.à r.l.	75962
Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.	75984	Merkoss Tech	75962
Como Luxembourg Sàrl	75974	Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.	75961
Cotinvest S.A.	75960	MIJIM s.à r.l.	75963
Europa West Station S.à r.l.	75984	Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2	75963
GLBH Holdings S.à r.l.	75984	Misa Investment S.A.	75963
HoldBenel S.A.	75964	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	75963
Indigo Blue	75957	Modern Real Estate S.A.	75963
Indigo Blue	75957	Moon Stone International Investment S.A.	75964
Info Tech Solutions S.à r.l.	75957	Moulin J.P. Dieschbourg Sàrl	75962
Jasperus	75958	Naw Logistic S.A.	75974
JMK S.à r.l.	75958	Néon Muller S.A.	75974
J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A.	75957	NeXgen	75958
Kacera S.à r.l.	75958	Nickabb Invest S.à r.l.	75974
Karo Investments S.A.	75958	Ninive Holdings S.A.	75938
Khulna Invest S.A.	75959	NODALIA Group	75982
Khulna Invest S.A.	75959	Nostras SPF S.A.	75982
Kistenpfennig S.à r.l.	75959	November Finance S.A.	75964
Landewyck Group Sàrl	75961	Octave Investissement S.A.	75982
Lavari S.A.	75961	Omega Software S.A.	75983
Liette S.à r.l.	75960	Oniris S.A.	75983
LoBoSol S.à r.l.	75960	Oxil Invest S.A.	75983
Lombard Intermediation Services S.A.	75960	Pama Solidum S.à r.l.	75983
Lux Services S.à r.l.	75959	Patron Holding (Luxembourg) S.à r.l.	75984
Lux Tankgut S.à r.l.	75961	Petit Bateau Luxembourg S.à r.l.	75983
Lyxor Quantitative Fund	75961	Preston Luxembourg 1 S.à r.l.	75975
Mateco Location de Nacelles S.A.	75962	Vicbag Holding S.A.	75956

Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.844.

In the year two thousand and eleven, the twenty-fourth day of March, before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ninive Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.844 (the Company). The Company was incorporated on 7 December 2009 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 February 2010 under number 418/20044. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 9 March 2011, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Manuel Mouget, professionally residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Stella Le Cras, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Stella Le Cras, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed, after having been signed by the proxyholder of the shareholders and the members of the Bureau, to be filed with the registration authorities.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Bureau having been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that (any terms not otherwise defined in the agenda shall have the meanings ascribed to them in the resolutions):

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 2,625,000,000 (two billion six hundred twenty-five million) shares, with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the below agenda, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) creation of a class 1 share (the Class 1 Share) of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one euro cent) and subsequent conversion of one (1) existing Class F share of the Company held by CVC European Equity Partners V (A) L.P. into one (1) Class 1 Share;

(3) complete restatement of the articles of association of the Company (the Articles) it being understood that as part of such restatement the corporate purpose of the Company shall be amended to read in its revised version as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/ or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue any financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible instruments as well as or not)) or any other debt warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

(4) amendment to the share register of the Company to reflect the above changes; and

(5) miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create the Class 1 Share, having a par value of EUR 0.01 (one euro cent), with the terms of such share being set forth in the amended articles below.

The Meeting subsequently resolves to convert one (1) existing Class F Share of the Company held by Cvc European Equity Partners V (A) L.P. into one (1) Class 1 Share.

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the Articles shall now read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or of several shareholders.

The Company will exist under the name of "Ninive Holdings S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue any financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible or not)) or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-six million two hundred fifty thousand euro (EUR 26,250,000) which is divided into:

- one (1) class one share with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) subscribed and fully paid-up (the "Class 1 Share");
- sixty-three million eight hundred twenty-five thousand three hundred (63,825,300) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up;
- five hundred twelve million two hundred thirty-four thousand nine hundred forty (512,234,940) class B redeemable shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred twelve million two hundred thirty-four thousand nine hundred forty (512,234,940) class C redeemable shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred twelve million two hundred thirty-four thousand nine hundred forty (512,234,940) class D redeemable shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred twelve million two hundred thirty-four thousand nine hundred forty (512,234,940) class E redeemable shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred twelve million two hundred thirty-four thousand nine hundred thirty-nine (512,234,939) class F redeemable shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;"

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares shall collectively be referred to as the "Class 2 Shares". The Class 1 Share and the Class 2 Shares are collectively referred to as the "shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Within the limits permissible under the law, in particular article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, shall be redeemable and redeemed at the option of the Company, provided an equal treatment of all Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, shareholders is observed. The Company may however compulsorily redeem all the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, held by one shareholder, without redeeming the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, or the other shares within the same class of the other shareholders, if the Company considers that the holding of such Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, by such shareholder subjects the Company to any liability or restriction to which it would otherwise not be subject. The holders of Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, called for redemption shall be notified by registered mail at the address which appears in the Register of (i) the redemption date, (ii) the redemption price, (iii) the places at which the share certificates for the relevant Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, are to be surrendered and (iv) the method of payment of the redemption price, provided that such redemption price shall only be payable upon surrender of such certificates. The redemption price is determined in good faith by the Company based upon the value of the Company's net assets as shown in its most recent annual accounts.

If a redemption notice has been duly given and if, on or before the relevant redemption date, the relevant redemption price has been paid or set aside by the Company for the benefit of the holders of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, called for redemption, so as to be and continue to be available therefor, then, from and as of the relevant redemption date, notwithstanding that any certificates for the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so called for redemption shall not have been surrendered for cancellation, all rights with respect to Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so called for redemption shall as of such redemption date cease, except only for the right of the holders of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, to receive the redemption price but without interest. Unless otherwise disposed of by the Company within one month of their redemption, any Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so redeemed shall be cancelled by a proportionate reduction of the issued capital within reasonable time of their redemption.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares are and will remain in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well

as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. On top of the issued capital, there is an authorised capital of the Company set at thirty million euro (EUR 30,000,000) divided into 3,000,000,000 shares, having a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital, within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by conversion of claims on the Company or in any other manner (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this general meeting of shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, without prejudice to the rights of the holder of the Class 1 Share under the Reserved Matters.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders

The approved auditor(s) will be appointed by the general meeting of the shareholders, which will determine their number and the minimum duration of their mandate. The approved auditor(s) may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - Reserved matters

Art. 19. Reserved Matters. The following matters (the "Reserved Matters") shall not be undertaken by the Company (either at the board of directors or the general shareholders' meeting level, as the case may be) without the prior written consent or approval of the holder of the Class 1 Share:

- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, Ninive Investments S.à r.l.;
- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over financial instruments issued by Ninive Investments S.à r.l. and held by the Company;
- the disposal of the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, Ninive Investments S.à r.l. (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the company to Ninive Investments S.à r.l. of a receivable owing by Ninive Investments S.à r.l. to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that receivable into equity of Ninive Investments S.à r.l.);
- the disposal of financial instruments issued by Ninive Investments S.à r.l. and held by the Company (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the Company to Ninive Investments S.à r.l. of financial instruments issued by (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required

for the disposal by the company to Ninive Investments S.à r.l. of financial instruments issued by to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that financial instrument into equity of Ninive Investments S.à r.l.);

- any merger (fusion), demerger (scission), partial demerger (scission partielle), asset transfer (transfert d'actifs), business transfer (transfert de branche d'activités), transfer of all assets and liabilities (transfert d'universalité) or transfer of professional assets (transfert du patrimoine professionnel) referred to in articles 257 to 308bis-14 of the law of 10 August 1915, as amended, involving the Company;

- any amendments to the Articles which could reasonably be expected to adversely affect any pledge granted from time to time by the Company over the shares in, the financial instruments issued by, or receivables owing to the Company by Ninive Investments S.à r.l.;

- a change of the Company's central administration within the meaning of the Law, or a change of the Company's centre of main interests within the meaning of the Council Regulation EC/1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, from the Grand Duchy of Luxembourg to another jurisdiction; and

- any amendments to the Articles in respect of the rights attached to the Class 1 Share and the provisions related to the Class 1 Share.

Chapter V. - General meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the last Thursday of June at 5 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws and subject to the terms and conditions of Article 19 above, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each Share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holder of the Class 1 Share shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class 1 Share held by him, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount corresponding to the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class F Shares, based on their respective shareholding in the Class F Share.

Should the whole last outstanding class of Shares by alphabetical order have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall after the payment of the dividend to the Class 1 Share be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities; and
- second, to the Shareholders for the repayment of the nominal value of their Shares in the Company.

Chapter VIII. - Applicable Law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and hereby empowers and authorizes any director of the Company (i) to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the conversion of one existing Class F Share of the Company into the Class 1 Share and (ii) to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the shareholders, in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the shareholders, the proxyholder of the shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars 2011, par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Venini Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.579 (la Société). La Société a été constituée le 7 décembre 2009 suite à un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 février 2010 sous le numéro 418/20044. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Manuel Mouget, de résidence professionnelle à Luxembourg à (le Président). Le président désigne Stella Le Cras, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Stella Le Cras, de résidence professionnelle à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit (tout terme non défini dans l'ordre du jour aura la signification qui lui est donnée dans les résolutions):

Il apparaît selon une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité des 2.625.000.000 (deux milliards six cent vingt-cinq millions) actions, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, est dûment représentée à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu d'ouvrir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

Il L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) création de l'action de classe 1 (l'Action de Classe 1) de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro euro et un centième et conversion ultérieure d'une (1) Action de Classe F existante détenue par Cvc European Equity Partners V (A) L.P. en une (1) Action de Classe 1;
- (3) modification, refonte et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et modification dans ce cadre la de l'objet social de la Société de la manière suivante:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de tout instrument financier (en ce compris et sans limitation, des obligations, des billets à ordre et des certificats d'actions de préférence) ou de tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

- (4) modification du registre d'actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et
- (5) divers.

III Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer l'Actions de Classe 1, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro euro et un centième), ses attributs étant déterminés dans les statuts modifiés ci-dessous.

L'Assemblée décide ensuite de convertir une (1) action existante de Classe F de la Société détenue par CVC European Equity Partners V (A) L.P. en une (1) Action de Classe 1.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier, refondre et renuméroter les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront dès lors la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Ninive Holdings S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert

provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de tout instrument financier (en compris mais sans y être limité, des obligations, des titres, des preferred equity certificates (portant intérêt ou non, convertible ou non)) ou de tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 32 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-six millions deux cents cinquante mille euros (EUR 26.250.000) divisé en:

- 1 (une) action de catégorie un (l'"Action de Catégorie 1") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et étant entièrement libérée;

- soixante-trois millions huit cent vingt-cinq mille trois cents (63.825.300) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cinq cent douze million deux cent trente-quatre mille neuf cent quarante (512.234.940) actions rachetables de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cinq cent douze million deux cent trente-quatre mille neuf cent quarante (512.234.940) actions rachetables de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cinq cent douze million deux cent trente-quatre mille neuf cent quarante (512.234.940) actions rachetables de catégorie D (les "Actions de Catégorie D") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cinq cent douze million deux cent trente-quatre mille neuf cent quarante (512.234.940) actions rachetables de catégorie E (les "Actions de Catégorie E") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cinq cent douze million deux cent trente-quatre mille neuf cent trente-neuf (512.234.939) actions rachetables de catégorie F (les "Actions de Catégorie F") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;"

Les Action de Catégorie A, les Actions de Catégories B, les Actions de Catégories C, les Actions de Catégories D, les Actions de Catégories E et les Actions de Catégories F sont ensemble ci-après définies comme étant les "Actions de Catégorie 2". L'Action de Catégorie 1 et les Actions de Catégorie 2 sont ci-après définies comme étant les "actions".

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Dans les limites permises par la loi, notamment l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, devront être rachetables et rachetées au choix de la Société, sous réserve qu'un traitement égalitaire de toutes les actionnaires d'actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F soit respecté. La Société peut cependant procéder au rachat forcé de toutes les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, détenues par un actionnaire, sans racheter les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ou les autres

actions détenues par d'autres actionnaires dans la même catégorie d'actions, si la Société considère que la détention de ces actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, par ces actionnaires soumet la Société à toute charge ou restriction auxquelles elle ne serait autrement pas soumise. Les détenteurs d'actions de Catégorie B, d'actions de Catégorie C, d'actions de Catégorie D, d'actions de Catégorie E, d'actions de Catégorie F, appelés pour le rachat devront être notifiés, par courrier recommandé à l'adresse qui apparaît dans le Registre, de (i) la date de rachat, (ii) le prix de rachat, (iii) les endroits où les certificats d'actions pour les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F concernées devront être remis et (iv) le mode de paiement du prix de rachat, sous réserve qu'un tel prix de rachat devra seulement être payable sur remise de ces certificats. Le prix de rachat est déterminé de bonne foi par la Société sur base de la valeur de l'actif net de la Société comme indiqué dans les comptes annuels les plus récents.

Si une notice de rachat a été dûment donnée et si, le ou avant la date de rachat concernée, le prix de rachat concerné a été payé ou mis de côté par la Société au bénéfice des détenteurs des actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, appelées pour rachat, afin d'être et de continuer à être disponibles, alors, de et à partir de la date de rachat concernée, nonobstant que tous les certificats pour les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ainsi appelées pour rachat n'auront pas dû être remis pour suppression, tous les droits relatifs aux actions de Catégorie B, actions de Catégorie C, actions de Catégorie D, actions de Catégorie E, actions de Catégorie F, ainsi appelées pour le rachat devront à partir de cette date de rachat cesser, à l'exception pour les détenteurs des actions de Catégorie B, des actions de Catégorie C, des actions de Catégorie D, des actions de Catégorie E, des actions de Catégorie F, de recevoir le prix de rachat sans les intérêts. Sauf cession par la Société dans le mois de leur rachat, toutes les Actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ainsi rachetées devront être supprimées par une réduction proportionnelle du capital émis dans un délai raisonnable à partir de leur rachat.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 En plus du capital émis, il existe un capital autorisé de la Société fixé à montant de trente million Euros (EUR 30,000,000) divisé en 3,000,000,000 nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite, selon le cas, à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émis-

sion, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions ou d'autres instruments donnant droit à la souscription de telles actions contre paiement en espèces. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de cette assemblée générale des actionnaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sans préjudice toutefois des droits du titulaire de l'Action de Classe 1 en vertu des Matières Réservées.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil

d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou

entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent, de part la loi luxembourgeoise, être uniquement révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Matières réservées

Art. 19. Matières Réservées. La Société n'entamera aucune action en lien avec les matières suivantes (les Matières Réservées) (tant au niveau du conseil d'administration qu'au niveau de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas) à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit ou l'approbation du titulaire de l'Action de Catégorie 1:

- la création de toute sûreté, quasi-sûreté ou de tout autre droit de préférence portant soit sur les actions que la Société détient dans Ninive Investments S.à r.l., soit sur toute créance détenue par la Société envers Ninive Investments S.à r.l.;

- la création de toute sûreté, quasi-sûreté ou de tout autre droit de préférence portant sur les instruments financiers émis par Ninive Investments S.à r.l. et détenus par la Société;

- l'aliénation des actions que la Société détient dans, ainsi que de toute créance détenue par la Société envers, Ninive Investments S.à r.l. (étant entendu que l'approbation du titulaire de l'Action de Catégorie 1 ne sera pas requise en cas d'aliénation à Ninive Investments S.à r.l.] d'une créance détenue par la Société envers Ninive Investments S.à r.l. pour autant que cette aliénation ait lieu dans le but avoué de la conversion de ladite créance en actions de Ninive Investments S.à r.l.);

- l'aliénation d'instruments financiers émis par Ninive Investments S.à r.l. et détenus par la Société (étant entendu que l'approbation du titulaire de l'Action de Classe 1 ne sera pas requise en cas d'aliénation à Ninive Investments S.à r.l. par la Société d'instruments financiers émis par Ninive Investments S.à r.l. à la Société pour autant que cette aliénation ait lieu dans le but avoué de la conversion dudit instrument financier en actions de Ninive Investments S.à r.l.);

- toute fusion, scission, scission partielle, transfert d'actifs, transfert de branche d'activités, transfert d'universalité ou encore transfert du patrimoine professionnel tels que visés aux articles 257 à 308bis-14 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, impliquant la Société;

- toute modification des statuts raisonnablement susceptible d'avoir un effet adverse sur tout gage consenti de temps à autre par la Société et portant soit sur des actions détenues dans Ninive Investments S.à r.l., soit sur des instruments financiers émis par Ninive Investments S.à r.l., soit sur des créances détenues par la Société dans Ninive Investments S.à r.l.;

- un transfert de l'administration centrale de la Société au sens de la Loi, ou un transfert du principal centre d'intérêt de la Société au sens du Règlement du Conseil CE/1346/2000 du 29 Mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, du Grand Duché de Luxembourg vers une autre juridiction; et

- toute modification des Statuts en lien avec les droits attachés à l'Action de Classe 1 et les dispositions portant sur l'Action de Classe 1.

Chapitre V. - L'assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 17 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois et dans le respect des termes et conditions de l'article 19 ci-dessus, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque Action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets dégagés par la Société et sur les réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires d'Actions de Catégorie A seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie B seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie C seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie D seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule quatre pour cent (0,4%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie E seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E qu'ils détiennent; puis

- le propriétaire de l'Action de Catégorie 1 sera en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule trois pour cent (0,3%) de la valeur nominale de l'Action de Catégorie 1 qu'ils détient; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie F seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant correspondant au solde des bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués (une fois que toutes les distributions à toutes les autres catégories d'actions ont été faites) devant être distribués entre les détenteurs d'Actions de Catégorie F, sur base de leur détention respective des Actions de Catégorie F.

Si l'entièreté de la dernière catégorie d'Actions suivant l'ordre alphabétique a été annulée suite à son rachat, remboursement ou autre au moment de la distribution de dividende envisagée, le solde de la distribution de dividende devra après paiement à l'Action de Catégorie 1 être attribué à la dernière catégorie d'Actions la précédant suivant l'ordre alphabétique inverse.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société devront être distribués dans l'ordre suivant de priorité:

- premièrement, aux créanciers (que ce soit par paiement ou par la création d'une provision raisonnable pour ledit paiement) pour toutes les dettes et charges de la Société;
- deuxièmement, aux Actionnaires pour le remboursement de la valeur nominale des Actions de la Société;

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société (i) de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la conversion d'une Action de Classe F existante de la Société en une Action de Classe 1 et (ii) d'effectuer toute formalité y afférente.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. MOUGET, S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} avril 2011, LAC/2011/15136. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 April 2011.

Référence de publication: 2011053780/1002.

(110060112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Amiens Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 143.960.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 7 février 2011

L'administrateur unique a décidé de transférer le siège social de la Société du L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011068238/13.

(110075685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Albanel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 20.230.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à.r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011068253/27.

(110075688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Vicbag Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 154.185.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 9 mai 2011

Démission de Monsieur Djamel BELLEHCHILI, né le 19 février 1954 à Constantine (Algérie), demeurant au 21 rue Marbeau, F-75016 Paris (France), au poste de Président du Conseil d'Administration de la société;

Nomination de Monsieur Thomas Karim BELLEHCHILI, né le 16/01/1985 à Paris (France), demeurant au 1 420, rue Saint-Mathieu, Apt. 815, H3H 2J1 Montréal, Canada, au poste de Président du Conseil d'Administration de la société pour une durée indéterminée.

Révocation de Madame Natalia KRASAVTSEVA, au poste d'Administrateur de la société.

Nomination de Monsieur Damien BELLEHCHILI, né le 11/02/1988 à Abington (USA), demeurant au 1034, Jefferson Avenue, Apt 2, 33139 Miami Beach, Floride, Etats-Unis, au poste d'Administrateur. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Vicbag Holding S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011078151/22.

(110085859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Indigo Blue, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.125.

—
Madame Gabriele HIRSCH et Monsieur Alexis DE BERNARDI démissionnent de leur poste d'administrateurs. MARE-LUX S.A., R.C.S. Luxembourg B n°62985, démissionne de ses fonctions d'administrateur et administrateur délégué.

Monsieur Régis DONATI démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme
INDIGO BLUE S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011069754/15.

(110076947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Indigo Blue, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.125.

—
Le domicile de la société INDIGO BLUE S.A., R.C.S. Luxembourg B n°149125, constituée le 7 octobre 2009 par-devant Maître Paul Bettingen, Notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 2331 du 30.11.2009, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 18 mai 2011.

Luxembourg, le 18.05.2011.

MANACO S.A.

Référence de publication: 2011069755/11.

(110077206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Info Tech Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3638 Kayl, 6, rue Eweschbour.

R.C.S. Luxembourg B 104.022.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069756/9.

(110077417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 56.355.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Certifié conforme
Par l'agent domiciliataire
Marie ROUVIERE
Acting Secretary

Référence de publication: 2011069764/14.

(110077395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

NeXgen, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.963.

Les comptes annuels de 2010 ont été clôturés au 31 Décembre 2010 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 21 Avril 2011 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Paddock Fund Administration

Gerry Salucci

Référence de publication: 2011069834/14.

(110077614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 129.814.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011069767/11.

(110077632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

JMK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 69.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069768/10.

(110076800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Kacera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069773/10.

(110077392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Karo Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 135.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069774/11.

(110077584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Lux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 87.808.

Nous certifions par la présente qu'une cession de 50 parts SOCIALES a été effectuée le 24 février 2011 entre:
- Monsieur Valter VAUTHIER, Né le 29 août 1956, demeurant 92, Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg (le vendeur)
- Madame Catherine DOGAT, née le 21 mai 1974, demeurant 3, Chemin de la Pomperie F-57970 BUDLING (l'acheteur)

Fait à Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011069802/12.

(110077232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Khulna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 102.051.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069775/10.

(110077459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Khulna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 102.051.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069776/10.

(110077460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Kistenpfennig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 50A, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 88.252.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069777/10.

(110077061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Arclight Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.982.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2007 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Arclight Luxembourg II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011070147/14.

(110076882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Liette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011069781/10.
(110077391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Cotinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.560.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle en date du 2 mai 2011

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé Mazars S.A., dont le siège social est situé 10 A rue Henri Schnadt à Luxembourg (L-2530).

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Paul Boban
Administrateur

Référence de publication: 2011070175/17.

(110077188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Lombard Intermediation Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 156.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2011. Signature.

Référence de publication: 2011069785/10.

(110077564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

LoBoSol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 28, rue Berg.
R.C.S. Luxembourg B 155.882.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011069786/10.

(110077064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Mavico Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 39.946.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2010 tenue extraordinairement au siège social le 1^{er} avril 2011:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Mme Luisella MORESCHI demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg en remplacement de Mr Cyriel DE DECKER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour MAVICO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011069814/15.

(110077624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Lyxor Quantitative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.875.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069787/10.

(110076847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069789/9.

(110077382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Lavari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.169.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069790/10.

(110077467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Lux Tankgut S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 160, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 46.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069803/10.

(110077246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011069807/10.

(110076817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Moulin J.P. Dieschbourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Lauterborn, Lauterborn-Halte.

R.C.S. Luxembourg B 92.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011069812/12.

(110077070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

MCM Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr Orphée Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 63.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011069815/12.

(110077068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 56.496.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069813/10.

(110077004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

MD Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 9, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 146.737.

Monsieur Degand Didier, seul associé de la société MD Engineering S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} mai 2011 au 9, rue des Celtes L-1318 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

*Pour la société**Mandataire*

Référence de publication: 2011069816/12.

(110077257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Merkoss Tech, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 129.056.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069817/10.

(110076854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

MIJIM s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Maison 4A.

R.C.S. Luxembourg B 134.771.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirbach, le 18 mai 2011.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011069821/12.

(110077276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 39.347.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011069822/10.

(110077284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Misa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069823/9.

(110077421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2011069825/11.

(110077335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Modern Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011069828/10.

(110076893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.073.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de nos mandats d'Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société Moon Stone International Investment S.A., avec effet au 9 avril 2010,

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011069829/13.

(110077627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

November Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 122.552.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069836/11.

(110077495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

HoldBenel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.212.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The private limited liability company governed by the laws of Spain "Desarrollos Empresariales Belfort S.L.", established and having its registered office in E-28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, calle Camino Viejo de Húmera, 13 A (Spain),

here duly represented by its sole director Mr. Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, residing in E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Spain).

2) The private limited liability company governed by the laws of Spain "M F Benel MA S.L.", established and having its registered office in E-28004 Madrid, calle Madera, 7 (Spain),

here represented by Mr. Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, economist and lawyer, residing in L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "HoldBenel S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may create and purchase any patents, service marks, trademarks licenses, sublicenses, know how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense,

sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The purpose of the Company is furthermore the acquisition, construction, sale, administration and renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at three hundred thousand Euros (300,000.- EUR), represented by three thousand (3,000) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two (2) directors or, if the Company has only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual.

A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Friday of May at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing,

by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the single signature of each director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first extraordinary general meeting of the shareholders.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand (3,000) shares have been subscribed as follows:

1) The company "Desarrollos Empresariales Belfort S.L.", prenamed, one thousand five hundred shares,	1,500
2) The company "M F Benel MA S.L.", prenamed, one thousand five hundred shares,	<u>1,500</u>
Total: three thousand shares,	3,000

All these shares have been paid-up up to 25% by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of seventy-five thousand Euros (75,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. Are appointed as directors:
 - a) Mr. Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, economist and lawyer, born in Madrid (Spain), on 15 February 1980, residing in L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue;
 - b) Mr. Daniel FERNANDEZ LUENGO, entrepreneur, born in Madrid (Spain), on 17 February 1974, residing in E-28004 Madrid, Calle San Bernardo, 23 (Spain);
 - c) Mr. Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, born in Minglanilla (Spain), on 19 July 1948, residing in E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Spain).
3. The partnership "Fiduciaire FIBETRUST", established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section E, under the number 1485, is appointed as statutory auditor of the Company.
4. The registered office is established in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, prenamed:
 - as chairman of the board of directors, and
 - as managing director, with power to bind validly of the Company in any circumstances by his individual signature.
6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "Desarrollos Empresariales Belfort S.L.", établie et ayant son siège social à E-28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, calle Camino Viejo de Húmera, 13 A (Espagne),

ici dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne).

2) La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "M F Benel MA S.L.", établie et ayant son siège social à E-28004 Madrid, calle Madera, 7 (Espagne),

ici représentée par Monsieur Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, économiste et juriste, demeurant à L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "HoldBenel S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra créer et acquérir tous brevets, marques, licences, sous-licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

L'objet de la Société est en outre l'achat, la construction, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille (3.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "Desarrollos Empresariales Belfort S.L.", prédésignée, mille cinq cents actions,	1.500
2) La société "M F Benel MA S.L.", prédésignée, mille cinq cents actions,	1.500
Total: trois mille actions,	3.000

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 25% par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,-EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, économiste et juriste, né à Madrid (Espagne), le 15 février 1980, demeurant à L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue;
 - b) Monsieur Daniel FERNANDEZ LUENGO, entrepreneur, né à Madrid (Espagne), le 17 février 1974, demeurant à E-28004 Madrid, Calle San Bernardo, 23 (Espagne);
 - c) Monsieur Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, né à Minglanilla (Espagne), le 19 juillet 1948, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne);
3. La société civile "Fiduciaire FIBETRUST", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1485, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, préqualifié:
 - comme président du conseil d'administration, et
 - comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissent comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DELGADO ZORNOZA, G. HERNANDEZ HERNANDEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2011. LAC/2011/17048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053029/510.

(110059303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Nickabb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.037.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 11 avril 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant de la société avec effet au 23 février 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069835/15.

(110077438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Naw Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 156.412.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 2011, que Monsieur Daniel VANDERTHOMMEN demeurant à B-4840 Welkenraedt, rue Grande Bruyère 43 a été nommé comme administrateur unique en remplacement de Madame Yvonne GILLES, demeurant à B-4850 Plombières 163 Bellevue, administratrice unique démissionnaire. Monsieur Daniel VANDERTHOMMEN terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Wiltz, le 30 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011069837/15.

(110077132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Néon Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 191, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.849.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069839/10.

(110076798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Como Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.791.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.
 COMO LUXEMBOURG SARL
 J. Mudde
 Gérant B

Référence de publication: 2011070171/14.

(110076881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.419,99.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth of April.

Before Me Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Preston LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey and having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL St. Peter Port, Channel Islands, Guernsey (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Preston Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.156 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 November 2010 (the "Company"), and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 67 dated 13 January 2011 (page 3170);

since the incorporation of the Company, the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended once by a deed drawn up by Me Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 310 dated 15 February 2011 (page 14834);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand nine hundred nineteen Euro ninety nine Cent (EUR 5,919.99.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eighteen thousand four hundred nineteen Euro ninety nine Cent (EUR 18,419.99.-) by creating and issuing (i) thirty five thousand nineteen (35,019) new class A shares (the "New Class A Shares"), (ii) eleven thousand one hundred eighteen (11,118) new Class B Shares (the "New Class B Shares"), (iii) three thousand two hundred forty two (3,242) new class C shares (the "New Class C Shares"), (iv) sixteen thousand seven hundred seventy eight (16,778) new class D shares (the "New Class D Shares"), (v) fourteen thousand five hundred sixty six (14,566) new class E shares (the "New Class E Shares"), (vi) five thousand three hundred thirty three (5,333) new class F shares (the "New Class F Shares"), (vii) two hundred seventeen thousand eight hundred (217,800) new class G shares (the "New Class G Shares"), (viii) four thousand six hundred seven (4,607) new class H shares (the "New Class H Shares"), (ix) ninety six thousand eight hundred forty eight (96,848) new class I shares (the "New Class I Shares"), (x) seventy six thousand nine hundred twenty two (76,922) new class J shares (the "New Class J Shares"), (xi) one thousand one hundred (1,100) new class K shares (the "New Class K Shares"), (xii) twenty seven thousand one hundred thirty nine (27,139) new class L shares (the "New Class L Shares"), (xiii) one (1) new class M share (the "New Class M Share"), (xiv) twenty four thousand two hundred ninety six (24,296) new class N shares (the "New Class N Shares") and (xv) fifty seven thousand two hundred thirty (57,230) new class O shares (the "New Class O Shares" and all together, the "New Shares"), all having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with an aggregate share premium of five hundred eighty six thousand seventy nine Euro one Cent (EUR 586,079.01).

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed, which declares to subscribe to

- (i) thirty five thousand nineteen (35,019) New Class A Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of thirty four thousand six hundred sixty eight Euro eighty one Cent (EUR 34,668.81.-),
- (ii) eleven thousand one hundred eighteen (11,118) New Class B Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of eleven thousand six Euro eighty two Cent (EUR 11,006.82.-),
- (iii) three thousand two hundred forty two (3,242) New Class C Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of three thousand two hundred nine Euro fifty eight Cent (EUR 3,209.58.-),
- (iv) sixteen thousand seven hundred seventy eight (16,778) New Class D Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of sixteen thousand six hundred ten Euro twenty two Cent (EUR 16,610.22.-),
- (v) fourteen thousand five hundred sixty six (14,566) New Class E Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of fourteen thousand four hundred twenty Euro thirty four Cent (EUR 14,420.34.-),
- (vi) five thousand three hundred thirty three (5,333) New Class F Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of five thousand two hundred seventy nine Euro sixty seven Cent (EUR 5,279.67.-),
- (vii) two hundred seventeen thousand eight hundred (217,800) New Class G Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of two hundred fifteen thousand six hundred twenty two Euro (EUR 215,622.-),
- (viii) four thousand six hundred seven (4,607) New Class H Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of four thousand five hundred sixty Euro ninety three Cent (EUR 4,560.93.-),
- (ix) ninety six thousand eight hundred forty eight (96,848) New Class I Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of ninety five thousand eight hundred seventy nine Euro fifty two Cent (EUR 95,879.52.-),
- (x) seventy six thousand nine hundred twenty two (76,922) New Class J Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of seventy six thousand one hundred fifty two Euro seventy eight Cent (EUR 76,152.78.-),
- (xi) one thousand one hundred (1,100) New Class K Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of one thousand eighty nine Euro (EUR 1,089.-),
- (xii) twenty seven thousand one hundred thirty nine (27,139) New Class L Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of twenty six thousand eight hundred sixty seven Euro sixty one Cent (EUR 26,867.61),
- (xiii) one (1) New Class M Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of ninety nine Cent (EUR 0.99.-),
- (xiv) twenty four thousand two hundred ninety six (24,296) New Class N Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of twenty four thousand fifty three Euro four Cent (EUR 24,053.04.-), and
- (xv) fifty seven thousand two hundred thirty (57,230) New Class O Shares, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of fifty six thousand six hundred fifty seven Euro seventy Cent (EUR 56,657.70.-), all shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each.

Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "Contribution") in cash for a total amount of five hundred nineteen thousand eight hundred ninety British Pounds (GBP 519,890.-) being equivalent to five hundred ninety one thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 591,999.-), using the exchange rate of GBP 1 / EUR 1.1387.

The total amount of five hundred ninety one thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 591,999.-) is allocated as follows: (i) an amount of five thousand nine hundred nineteen Euro ninety nine Cent (EUR 5,919.99.-) to the Company's share capital and (ii) an amount of five hundred eighty six thousand seventy nine Euro one Cent (EUR 586,079.01.-) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company amounts to eighteen thousand four hundred nineteen Euro ninety nine (EUR 18,419.99.-) divided into (i) one hundred eight thousand nine hundred sixty one (108,961) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) thirty four thousand five hundred ninety four (34,594) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) ten thousand eighty seven (10,087) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) fifty two thousand two hundred five (52,205) class D shares (the "Class D Shares"), (v) forty five thousand three hundred twenty two (45,322) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) sixteen thousand five hundred ninety four (16,594) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) six hundred seventy seven thousand six hundred seventy nine (677,679) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) fourteen thousand three hundred thirty seven (14,337) class H shares (the "Class H Shares") (ix) three hundred one thousand three hundred forty one (301,341) class I shares (the "Class I Shares"), (x) two hundred thirty nine thousand three hundred forty two (239,342) class J shares (the "Class J Shares"), (xi) three thousand four hundred twenty three (3,423) class K shares (the "Class K Shares"), (xii) eighty four thousand four hundred forty three (84,443) class L shares (the "Class L Shares"), (xiii)

two (2) class M shares (the "Class M Shares"), (xiv) seventy five thousand five hundred ninety seven (75,597) class N shares (the "Class N Shares") and (xv) one hundred seventy eight thousand seventy two (178,072) class O shares (the "Class O Shares"), each share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01).

The features of the different classes of shares are outlined in the present Articles.

In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, one for each class of shares, into which any premium paid on any share or reserve allocated to any share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to (such free share premium or other reserve accounts are collectively referred to for each class of shares as the "Reserve Accounts").

The Reserve Accounts are at the free disposal of the board of managers without prejudice to article 16.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partners adopted in the manner required for amendment of these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decision of the board of managers subject to the availability of funds determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

In the case of repurchase of shares, such repurchase and cancellation shall be made in respect of one or more entire classes of shares through the repurchase of all the shares outstanding in such class(es) of shares. In the event of a repurchase of a class of shares, such class of shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the total nominal value of the shares outstanding in such class of shares plus the total amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, plus an amount equivalent to the amount of the legal reserve relating to such outstanding shares in such class of shares, and (ii) secondly, to any funds arising from each connected Specific Asset (as defined under clause 16) at the disposal of the Company to the extent that they are freely distributable in accordance with the applicable legal principles and the Articles as determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts less the losses, if any, relating to each connected Specific Asset (the sum of such amounts being the "Cancellation Value"). Upon the repurchase of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company.

The shares so repurchased shall be immediately cancelled by a resolution of the general meeting of partners in accordance with the requirement of the Law."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 16 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Allocation of the profits.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of partners shall allocate the annual profit or loss as follows:

Each class of shares shall confer on the holder(s) of such class the right to participate in profits of the Company arising from any asset allocated to such class of shares by the board of managers (such asset being a "Specific Asset" in relation to such class of shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding class of shares (and to no other class of shares).

Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each class of shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a "Specific Profit and Loss Account"). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the Reserve Account(s) corresponding to a class of shares only pro rata to the holder(s) of the corresponding class of shares.

Distribution of dividends in accordance with the above, shall be done by a resolution of the general meeting of partners adopted at simple majority.

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law."

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 17 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Interim Dividends.** Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of interim accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed shall be determined and allocated in accordance with the article 16 and that any interim dividends which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 18 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

The liquidation of the Company shall be decided by the partners' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Partners who shall determine their powers and remuneration.

Amount available for distribution shall be distributed in accordance with article 16 above."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Preston LP, un limited partnership, une société constituée et existante sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL St. Peter Port, Guernesey (l'"Associé Unique"),

dans sa capacité d'Associé Unique de Preston Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.156 (ci après la "Société") et constituée

en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2010 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial C") en date du 13 janvier 2011 (numéro 67, page 3170) et modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C en date du 15 février 2011 (numéro 310, page 14834).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée,

L'Associé Unique, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 avril 2011.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille neuf cent dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 5.919,99,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à dix-huit mille quatre cent dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 18.419,99,-) par la création et l'émission de (i) trente cinq mille dix-neuf (35.019) nouvelles parts sociales de classe A (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe A"), (ii) onze mille cent dix-huit (11.118) nouvelles parts sociales de Classe B (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe B"), (iii) trois mille deux cent quarante-deux (3.242) nouvelles parts sociales de Classe C (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe C"), (iv) seize mille sept cent soixante-dix-huit (16.778) nouvelles parts sociales de Classe D (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe D"), (v) quatorze mille cinq cent soixante-six (14.566) nouvelles parts sociales de Classe E (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe E"), (vi) cinq mille trois cent trente-trois (5.333) nouvelles parts sociales de Classe F (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe F"), (vii) deux cent dix-sept mille huit cent (217.800) nouvelles parts sociales de Classe G (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe G"), (viii) quatre mille six cent sept (4.607) nouvelles parts sociales de Classe H (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe H"), (ix) quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-huit (96.848) nouvelles parts sociales de Classe I (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe I"), (x) soixante-seize mille neuf cent vingt-deux (76.922) nouvelles parts sociales de Classe J (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe J"), (xi) mille cent (1.100) nouvelles parts sociales de Classe K (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe K"), (xii) vingt-sept mille cent trente-neuf (27.139) nouvelles parts sociales de Classe L (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe L"), (xiii) une (1) nouvelle part sociale de Classe M (les "Nouvelle Part Sociale de Classe M"), (xiv) vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-seize (24.296) nouvelles parts sociales de Classe N (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe N") et (xv) cinquante-sept mille deux cent trente (57.230) nouvelles parts sociales de Classe O (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe O" celles-ci étant collectivement définies ci-après comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de un cents (EUR 0,01) ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission total de cinq cent quatre-vingt-six mille soixante-dix-neuf euros un cents (EUR 586.079,01).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement payées par un apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, prénommé, déclare de souscrire à

(i) trente cinq mille dix-neuf (35.019) Nouvelles Parts Sociales de Classe A, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de trente-quatre mille six cent soixante-huit euros quatre-vingt-un cents (EUR 34.668,81);

(ii) onze mille cent dix-huit (11.118) Nouvelles Parts Sociales de Classe B, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de onze mille six euros quatre-vingt-deux cents (EUR 11.006,82);

(iii) trois mille deux cent quarante-deux (3.242) Nouvelles Parts Sociales de Classe C, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de trois mille deux cent neuf euros cinquante-huit cents (EUR 3.209,58);

(iv) seize mille sept cent soixante-dix-huit (16.778) Nouvelles Parts Sociales de Classe D, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de seize mille six cent dix euros vingt-deux cents (EUR 16.610,22);

(v) quatorze mille cinq cent soixante-six (14.566) Nouvelles Parts Sociales de Classe E, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de quatorze mille quatre cent vingt euros trente-quatre cents (EUR 14.420,34);

(vi) cinq mille trois cent trente-trois (5.333) Nouvelles Parts Sociales de Classe F, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de cinq mille deux cent soixante-dix-neuf euros soixante-sept cents (EUR 5.279,67);

(vii) deux cent dix-sept mille huit cents (217.800) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de deux cent quinze mille six cent vingt-deux euros (EUR 215.622.-);

(viii) quatre mille six cent sept (4.607) Nouvelles Parts Sociales de Classe H, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de quatre mille cinq cent soixante euros quatre-vingt-treize cents (EUR 4.560,93.-);

(ix) quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-huit (96.848) Nouvelles Parts Sociales de Classe I, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf euros cinquante-deux cents (EUR 95.879,52);

(x) soixante-seize mille neuf cent vingt-deux (76.922) Nouvelles Parts Sociales de Classe J, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de soixante-seize mille cent cinquante-deux euros soixante-dix-huit cents (EUR 76.152,78);

(xi) mille cent (1.100) Nouvelles Parts Sociales de Classe K, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de mille quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.089.-);

(xii) vingt-sept mille cent trente-neuf (27.139) Nouvelles Parts Sociales de Classe L, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de vingt-six mille huit cent soixante-sept euros soixante-un cents (EUR 26.867,61);

(xiii) une (1) Nouvelle Part Sociale de Classe M, entièrement libérée par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 0,99);

(xiv) vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-seize (24.296) Nouvelles Parts Sociales de Classe N, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de vingt-quatre mille cinquante-trois euros quatre cents (EUR 24.053,04); et

(xv) Nouvelles Parts Sociales de Classe O, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de cinquante-six mille six cent cinquante-sept euros soixante-dix cents (EUR 56.657,70);

chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de un cents (EUR 0,01).

Ces nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par un apport (ci-après l'"Apport") en numéraire d'un montant total de cinq cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 519.890.-), ce qui est équivalent à cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 591.999.-) avec un taux d'échange de GBP 1 / EUR 1,1387.

Le montant total de cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 591.999.-) est alloué comme suit: (i) un montant de cinq mille neuf cent dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 5.919,99) est alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de cinq cent quatre-vingt-six mille soixante-dix-neuf euros un cent (EUR 586.079,01) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à dix-huit mille quatre cent dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 18.419,99,-) représenté par (i) cent huit mille neuf cent soixante-et-une (108.961) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) trente quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (34.594) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) dix mille quatre-vingt-sept (10.087) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) cinquante-deux mille deux cent cinq (52.205) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) quarante-cinq mille trois cent vingt-deux (45.322) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (16.594) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) six cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-dix-neuf (677.679) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) quatorze mille trois cent trente-sept (14.337) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) trois cent un mille trois cent quarante-et-une (301.341) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), (x) deux cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux (239.342) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), (xi) trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) parts sociales de classe K (les "Parts Sociales de Classe K"), (xii) quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante-trois (84.443) parts sociales de classe L (les "Parts Sociales de Classe L"), (xiii) deux (2) parts sociales de classe M (les "Parts Sociales de Classe M"), (xiv) soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (75.597) parts sociales de classe N (les "Parts Sociales de Classe N"), et (vx) cent soixante-dix-huit mille soixante-douze (178.072) parts sociales de classe O (les "Parts Sociales de Classe O"), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 0,01) chacune.

Les caractéristiques des différentes classes de parts sociales sont détaillées dans ces Statuts.

En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission ou d'autre comptes de réserve, un pour chaque classe de parts sociales sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute classe de parts sociales ou réserve alloué à toute part sociale sera transférée et sur lesquels chaque détenteur a un droit exclusif (chaque compte de prime d'émission ou chaque autre comptes de réserve pour chaque classe de part sociale sont ensemble désigné comme les "Comptes de Réserve").

Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition du conseil de gérance sans préjudice de l'article 16.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 6 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décision du conseil de gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le conseil de gérance sur bas des comptes intermédiaires correspondants.

En cas de rachat des parts sociales, un tel rachat et une telle annulation se feront, relativement à une ou plusieurs classes de parts sociales, par voie de rachat ou d'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans la (les) classe(s) de parts sociales concernée(s). En cas de rachat des parts sociales, cette classe de parts sociales donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale d'une telle classe de parts sociales plus le montant total des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, plus un montant équivalent au montant de la réserve légale correspondant aux parts sociales de cette classe de parts sociales, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Elément d'Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 16) à la disposition de la Société dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et les présents Statuts et tels que déterminés par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires correspondants, diminués des pertes, le cas échéant, en relation de chaque Elément d'Actif Spécifique, (la somme de ce montant étant la "Valeur d'Annulation"). Après le rachat des parts sociales des classes de parts sociales concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société.

Les parts sociales rachetées ainsi seront annulées immédiatement par une résolution de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la Loi."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 16 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 16. Répartition des bénéfices.** Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés doit allouer les profits et pertes comme suit:

Chaque classe de parts sociales confèrera au détenteur de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif alloué à une classe de parts sociales par le conseil de gérance (cet actif étant l'"Actif Spécifique" relatif à la classe de parts sociales) et toutes pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la classe de parts sociales correspondante (et à aucune autre classe de parts sociales).

Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux parts sociales de d'un point de vue comptable et fiscale, comme si chaque Actif Spécifique auxquels elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le «Compte de Résultats Spécifique»). Toutes les dépenses et revenus liés aux Actifs Spécifiques doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats Spécifique correspondant.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultats Spécifique et du Compte de Réserve correspondant aux parts sociales de classe spécifique concernées uniquement pro rata au(x) propriétaire(s) des parts sociales de classe spécifique concernées. Les distributions des dividendes conformément aux dispositions ci-dessus, doivent toujours être faites en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par simple majorité.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 17 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions précédentes le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intermédiaires aux associés avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes intermédiaires montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que le montant devant être distribué doit être déterminé et distribué conformément à l'article 16 et de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait réalisés doivent être remboursées par les associés."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 18 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 18. Dissolution - Liquidation.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le montant disponible pour distribution sera distribué en conformité avec l'article 16 ci-dessus."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant tel que représenté comme il est décrit ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu à la mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18167. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060897/398.

(110067965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

NODALIA Group, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.929.

Madame Cécile Vigneron et Monsieur Dinh Tien Vu ont démissionné de leurs positions d'administrateurs de la Société avec effet au 18 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011069841/13.

(110076775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Nostras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.283.

Extrait des résolutions de l'associé du 28 mars 2011

Les associés de Nostras S.A. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marjoleine van Oort de sa fonction comme administrateur de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Elisabeth Maas, née le 21 février 1979 à Turnhout, Belgique, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée générale 2011;

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069842/15.

(110077453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.673.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yves CACCLIN / Marc AUGIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011069845/11.

(110077275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Oxil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 134.928.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 09 mai 2011

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 09 mai 2011.
Pour OXIL INVEST S.A.

Référence de publication: 2011069849/15.

(110077208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Omega Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 55.200.

—
Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069846/10.

(110076984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Oniris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 65.720.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069847/10.

(110077245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Petit Bateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 83.226.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011069868/12.

(110077069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pama Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 110.164.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011069851/11.

(110077419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Patron Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.605.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069854/11.

(110076857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

Le Bilan consolidé et le rapport établi par le réviseur d'entreprises de la société mère au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

GLBH Holdings S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011078116/15.

(110085710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078104/10.

(110085721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011078093/13.

(110085706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.
